



SOZIAL VERANTWORTLICHE ÖFFENTLICHE BESCHAFFUNG VON SOLARPANELEN

Helena Jansen, Koordination Bezirkliche Entwicklungspolitik
Stand: 06.05.2025



Contenu



- Contexte et situation de départ à Berlin
- Objectif actuel: diversifier la chaîne de valeur
- Situation du marché
- Étapes suivantes
- Considérations juridiques sur l'exclusion de modules fabriqués entièrement ou partiellement en Chine

Contexte et situation de départ à Berlin

- jusqu'en 2024: le risque élevé de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement des installations photovoltaïques ne joue pratiquement aucun rôle dans la stratégie d'approvisionnement.
- Stratégie à Berlin à travers l'arrondissement de Friedrichshain-Kreuzberg :
 1. Commande de l' étude: Chaines d'approvisionnement solaire-Identifier les risques, acheter de manière responsable
 2. Première manifestation berlinoise visant à sensibiliser l'administration à ce sujet.
 - Résultat: besoin d'une stratégie d'approvisionnement alternative.
 1. Participation de l'arrondissement au projet de l'UE « CoP Sustainable PV»

Objectif actuel: diversifier les chaînes d'approvisionnement PV dans les marchés publics

- Prémissse : Les processus de diligence raisonnable ne peuvent actuellement pas être mis en œuvre efficacement dans le cadre des marchés publics en Chine.
 - Conséquence : réduction (progressive) de la part de la Chine dans les marchés publics comme réflexion actuelle (référence : étapes 1-3 de la chaîne d'approvisionnement et production finale)
- Des informations publiques sur des problèmes de grande ampleur liés aux droits de l'homme, et Problèmes environnementaux également chez le fabricant de polysilicium OCI TerraSus en Malaisie (anciennement OCI M)
 - Clarifier la possibilité d'exclusion de la chaîne d'approvisionnement ou exiger une amélioration démontrable des obligations de diligence dans les appels d'offres.

Qu'offre le marché dans le cadre d'une stratégie de diversification ?

Prémissse 1 : il existe trois producteurs de polysilicium pertinents en dehors de la Chine :

- Wacker Chemie AG (Allemagne)
- Hemlock (États-Unis)
- OCI TerraSus (Malaisie)

→Aucun de ces producteurs n'utilise de quartz et de MG-Si de Chine

Prémissse 2 : la production finale est possible en dehors de la Chine

par exemple par Meyer Burger, REC Solar, JA Solar, Maxeon, Kaylor PV ...

Condition 3 : reconstitution progressive des chaînes d'approvisionnement européennes en cas de besoin apparemment possible

Prochaines étapes :

- 1. Demande d'une expertise juridique pour examiner les aspects suivants (commande prévue pour mai 2025)**
 - Exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine
 - Traitement d'OCI TerraSus dans la chaîne d'approvisionnement (exclusion ou preuve de normes de sécurité renforcées)
 - Développement d'un critère et d'obligations de preuve correspondantes pour garantir la transparence de la chaîne d'approvisionnement
 - Examen d'éventuels montages contractuels alternatifs dans la perspective du droit des marchés publics
 - Le cas échéant, accompagnement d'un appel d'offres pilote

Considérations sur l'exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine

1. Les exigences d'audits crédibles et de preuves de transparence dans la chaîne d'approvisionnement visant à exclure le travail forcé dans le cahier des charges d'un appel d'offres peut-elle justifier une exclusion fondée sur l'origine (par exemple, pas de modules, pas de quartz, pas de Mg Si ou de polysilicium provenant de Chine) si l'on peut supposer qu'en raison de la situation juridique en Chine (lois sur la protection des données, la sécurité et l'espionnage), il est pratiquement impossible d'obtenir des informations fiables sur les activités des entreprises et les liens avec la chaîne d'approvisionnement vers le Xinjiang, ainsi que sur les conditions de travail en Chine ?

Considérations sur l'exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine

2. Il est en principe possible d'exclure les soumissionnaires de pays tiers qui ne sont pas couverts par l'accord sur les marchés publics (AMP) ou par des accords bilatéraux avec l'UE. Les soumissionnaires chinois sont également concernés.

- Cependant, les modules ne sont pas achetés directement, mais par l'intermédiaire d'une société de production établie dans l'UE.

Société d'installation → l'exclusion d'un *soumissionnaire* ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé dans ce cas.

- examiner la possibilité d'exclure *les fournisseurs* directs et indirects *de pays tiers*, par exemple - par analogie avec les dispositions du Foreign Subsidies Regulation - si ces fournisseurs fournissent des éléments clés pour l'exécution du marché ou si leur contribution économique au marché total représente au moins 20 % de la valeur estimée du marché

Considérations sur l'exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine

3. Selon le Net Zero Industry Act (NZIA), dans le cadre de marchés publics, la part des modules solaires provenant d'un pays tiers comme la Chine ne pourra, à l'avenir, dépasser 50% si la Commission européenne a constaté une dépendance correspondante de l'UE vis-à-vis de ce pays. Ce déclencheur est rempli pour les modules solaires.
- Il s'agit de vérifier concrètement s'il est possible de déduire de cette exigence que les **fournisseurs** chinois directs ou indirects peuvent être exclus dans le cadre d'une procédure d'adjudication - au moins pour 50% des modules solaires dans le cadre d'un marché. Il convient en outre d'examiner si cette exigence peut également être appliquée (progressivement) à une plus grande partie de l'objet du marché.

Considérations sur l'exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine

4. En vertu de l'article 29, paragraphe 5, du Foreign Subsidies Regulation (FSR), les sous-traitants principaux et les **fournisseurs** principaux dont la contribution économique au marché total représente au moins 20 % de la valeur estimée du marché doivent également déclarer **les subventions de pays tiers**. Cela s'applique également aux filiales de l'UE et leurs sociétés holding établies dans un pays tiers.

Si le règlement sur les subventions étrangères (FSR) permet d'exclure les sous-traitants chinois et, dans l'affirmative, quelles sont les possibilités et quel acte administratif serait nécessaire de la part du pouvoir adjudicateur.

Gestion avec OCI TerraSus (Malaysia)

- Des rapports font également état de nombreuses violations des droits humains commises par le fabricant de polysilicium OCI TerraSus, basé en Malaisie.
- Il convient d'examiner si, sur la base de ces rapports, il est possible d'exiger du contractant qu'il exclue OCI TerraSus de la chaîne d'approvisionnement en polysilicium, dans la mesure où, par exemple, le cahier des charges exige que le polysilicium utilisé soit produit dans le respect de normes de sécurité élevées.
- Si une telle exigence n'est pas possible ou n'offre pas une sécurité juridique suffisante, il convient d'examiner si OCI TerraSus peut être exclu de la procédure de passation de marché en tant que contractant direct, étant donné que la Malaisie, en tant que pays tiers, n'est pas couverte par l'AMP.

5. Développement d'un critère et d'obligations de preuve correspondantes pour garantir la transparence dans la chaîne d'approvisionnement (hors Chine)

Inspiré de :

- Le contractant est tenu de divulguer les trois premières étapes de production du silicium contenu dans le module acheté. Cela concerne l'extraction du quartz, la fabrication du MG-Si et la fabrication du polysilicium. En outre, le site de production final des modules fabriqués doit être divulgué.
- Une preuve indépendante de la transparence doit être fournie par la norme de traçabilité de la SSI, le TÜV Rheinland ou des audits et labels de qualité comparables qui couvrent les informations susmentionnées.

→ Dialog mit Auditorganisationen notwendig!

Considérations sur l'exclusion des modules entièrement ou partiellement fabriqués en Chine

Dans la mesure où il n'est pas possible d'exclure les **fournisseurs** chinois directs ou indirects de modules PV :

- Existe-t-il des constructions contractuelles alternatives garantissant que le polysilicium ne provient pas de la production chinoise ?
- Par exemple, une commande directe du producteur de polysilicium par l'OEB (exclusion de soumissionnaire chinois est possible)

→Faisable en pratique ?

→Faisable du point de vue du marché ?

→D'autres idées ?

Prochaines étapes :

2. Dialogue avec le marché et les experts

- Aperçu de la situation du marché en Europe - quelles étapes de la chaîne d'approvisionnement l'acheteur public (APE) peut-il exiger "Made in Europe" et à quel moment ?
- Examen d'éventuelles preuves de transparence la chaîne d'approvisionnement en dehors de la Chine (par ex. Solar Stewardship Initiative, TÜV Rheinland, TÜV Süd, Fraunhofer Institut) comme base d'exigences en matière de preuves dans le cadre des marchés publics
- Examen des montages contractuels innovants du point de vue du marché et de l'acheteur public

Contact



- Helena.jansen@ba-fk.berlin.de

**Koordination Kommunale Entwicklungspolitik
Friedrichshain-Kreuzberg**

- 0049 30902984439

